



Communiqué de presse du Conseil National des Programmes et de l'association « Solidarität mit Hörgeschädigten asbl », (association qui regroupe toutes les organisations luxembourgeoises ayant trait au handicap de l'ouïe)

Les infos télévisées à portée des personnes malentendantes

Le Conseil National des Programmes a été informé récemment qu'à partir du mois de septembre 2007, le journal télévisé de RTL Télé Lëtzebuerg sera diffusé avec des sous-titrages français et allemand (en remplacement de la traduction simultanée française), permettant ainsi aux personnes ayant un déficit auditif de suivre les informations de base.

L'association « Solidarität mit Hörgeschädigten » et le CNP se réjouissent de la réalisation d'un projet vivement souhaité dès 2004 et assidûment défendu par les deux organismes depuis lors.

Une première étape consistait à dresser un aperçu de la situation des personnes malentendantes au Grand-Duché de Luxembourg, en collaboration avec le Ministère de la Famille et le Ministère des Communications. Il en résultait, à défaut de statistiques précises, que le Luxembourg compte plus de 12000 personnes sourdes ou malentendantes qui sont porteurs d'un appareil auditif.

Le Grand-Duché est un des rares pays de l'Union Européenne n'ayant pas encore légiféré en matière d'accès aux informations télévisées de base, alors que la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, récemment présentée à la signature, tout comme les textes européens en la matière, notamment la Résolution du Parlement européen du 17 juin 1988 concernant la langue des signes, préconisent cet accès pour tout un chacun.

Raison de plus pour le CNP et l'association « Solidarität mit Hörgeschädigten » de remercier vivement les autorités gouvernementales pour leur soutien dans cette initiative.

Néanmoins, le projet ne devrait pas s'arrêter là, mais servir de base en vue d'une future législation en la matière, à l'instar de nos voisins français p.ex. qui définissent de près les obligations des chaînes de service public.

Le CNP et l'association « Solidarität mit Hörgeschädigten » *suivront* avec intérêt la concrétisation du projet pour y apporter, le cas échéant leurs observations et commentaires.

Communiqué par le bureau élargi du CNP et l'association « Solidarität mit Hörgeschädigten asbl ».
Luxembourg, le 15 mai 2007

CNP
2, Circuit de la Foire
L-1347 Luxembourg
Tél : 478 2066/ 2053
Fax : 478 2073
e-mail : info@cnpl.lu
www.cnpl.lu

Solidarität mit Hörgeschädigten asbl
164, rue de la Libération
L-3512 DUDELANGE
Tél. : 26 521460
Fax : 26 521462
e-mail : solidaritaet@pt.lu
www.hoergeschaedigt.lu